

Séance ordinaire du 15 janvier 2018



2018-01
01

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 15 janvier 2018 à 20h15.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Frédéric Poulin
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Centre sportif

- Subvention remplacement du système de réfrigération
- L'équipe Junior au Centre sportif, les samedis 20, 27 janvier, 3 et 10 février à 20h et les dimanches 21, 28 janvier et 4 février à 14h30
- L'horaire du patin libre et du hockey libre est sur la page Facebook des loisirs et sur le site internet de la municipalité.
- Soirée Chasse-O-Maniak organisée par les Chevalier de Colomb, **vendredi le 16 février**
- Tournoi d'hockey «Relais pour la vie» formule 6 Pack, 3e édition, **samedi le 17 février**
- Journée "hivertissante" - journée hivernale pour la famille le 17 février. Informations et programmation à venir.

Formations offertes par le service des loisirs

- iPad et tablette début le 16 janvier
- Cours "prêts à rester seul" par la Croix-Rouge début le 20 janvier
- Formation secourisme les 24 et 31 janvier
- Improvisation début le 22 janvier
- Gymnastique début le 25 janvier

Pour information contactez le service des loisirs : 418-459-3342 poste 224

Autres

- CLSC - Clinique sans rendez-vous les 22, 29 janvier, 1, 5, 15, 19, 22 et 26 février.
Appelez la veille à partir de 15h, au 418-459-3441. Lorsque la journée du sans rendez-vous est un lundi, il faut appeler le vendredi précédent.
- Les élèves de la 4e année ont visité les personnes âgées de la Résidence La Guadeloupe
- Cours de natation, inscription sur place (à la piscine) le 22 janvier

2018-01
02

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 04.01 - Séance ordinaire du 11 décembre 2017
 - 04.02 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2017 (budget 2018)
 - 04.03 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2017 (taxation 2018)
- 05 - CORRESPONDANCE
 - 05.01 - Bordereau de correspondances
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 06.02 - Programme de récupération hors-foyer
 - 06.03 - Achat des bacs de compostage
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en décembre 2017 et des engagements du mois
 - 07.03 - Aide financière - Programme mise en commun d'équipements CSI
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 08.01 - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02 - MTQ - réduction de vitesse Route 269 (Domaine)
- 09 - LOISIRS-TOURISME
 - 09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02 - Cession droit de passage pour sentier de motoneige
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02 - Vente d'un terrain sur la 8e Rue Ouest, lot 5 667 237
 - 10.03 - Demande rétroactive au programme de revitalisation - mutation
 - 10.04 - Rapport annuel des permis de construction
 - 10.05 - Milieux humides - financement des nouvelles responsabilités
- 11 - FINANCES - GESTION DES SERVICES
 - 11.01 - Réunion du comité des finances
 - 11.02 - Comptes du mois de décembre 2017 et engagements financiers du mois suivant
 - 11.03 - Dons et commandites
 - 11.04 - Infotech - banque d'heures
 - 11.05 - UMQ - Regroupement assurance collective
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.01 - Abrogation du projet de règlement 488-2017 (Lotissement)
 - 12.02 - Avis de motion règlement 490-2018

12.03 - Présentation et adoption du projet de règlement 490-2018 "Code d'éthique et de déontologie"

13 - DIVERS

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2018-01
03**

04.01 - Séance ordinaire du 11 décembre 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2018-01
04**

04.02 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2017 (budget 2018)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier (budget), a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2018-01
05**

04.03 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2017 (taxation 2018)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier (taxation), a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt de la correspondance, session de janvier 2018.

5.01.01 Informations:

- Association forestière du sud du Québec: Ressources pour les propriétaires de boisés
- CSBE: plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021
- Défi des Demois'Ailes autorisation 2018
- Femme vigilantes: campagne de prévention
- FCM - adhésion 2018
- Marché du travail en Chaudière-Appalaches: Statistiques novembre 2017
- MRC Beauce-Sartigan : évolution de la population 2018
- SPA bilan des activités 2017
- Villages-relais : bulletin de décembre 2017

5.01.02 Remerciements:

- Bercail
- Perreault Plastix

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau, détaillé par catégorie, du tonnage récupéré par Services Sanitaires Denis Fortier inc

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de décembre 2017 est de:

- Déchets industriels et commerciaux 18.17 T.M. /5 semaines;
- Déchets résidentiels 28.00 T.M. /4 semaines;
- Matériaux secs 17.09 T.M. /4 semaines;
- Recyclage industriel et commercial 12.13 T.M. /4 semaines;
- Recyclage résidentiel 10.06 T.M. /4 semaines;

Pour l'année 2017, le tonnage destiné à l'enfouissement est de 669.27 tonnes métriques soit 69.27 tonnes de plus que prévu. La moyenne mensuelle estimée pour l'année 2017 était de 50 T.M. par mois. En pièce jointe est déposé un tableau comparatif avec les années antérieures.

06.02 - Programme de récupération hors-foyer

Dans le cadre du programme de récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques, la municipalité a reçu une subvention de 4 748 \$ pour l'installation d'ilots de récupération à l'aréna, au relais et sur la piste cyclable.

2018-01
06

06.03 - Achat des bacs de compostage

Attendu les résultats de l'appel d'offres regroupé (UMQ) pour l'achat de bacs pour matières organiques conformément à la résolution no 2017-08-179 de la municipalité:

- Coût des bacs 240 L avec identification (compost): 47.25\$ / bacs
- Coût des pièces de remplacement:
 - Couvercle standard : 14.57 \$ / unité
 - Essieu: 6.29 \$ / unité
 - Ensemble de roues: 10.29 \$ / 2 roues

Attendu que le bon de commande, confirmant notre quantité de bacs nécessaires en 2018, doit être transmis à Orbis Canada et IPL inc. au plus tard le 31 janvier

2018;

Attendu que selon l'entente, 607 bacs seront achetés en 2018 et 94 en 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale:

- à procéder à la commande de 607 bacs à compost conformément à la fiche technique de soumission jointe à la présente résolution:
 - 607 bacs avec logo compost : 28 680.75 \$
 - 10 couvercles standards: 145.70 \$
 - 25 essieux : 157.25 \$
 - 25 ensembles de roues : 257.25 \$
 - Livraison 1 086.53 \$
 - Total : 30 327.48 \$ (taxes en sus)
- à signer les documents administratifs

Adoptée à l'unanimité des conseillers

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2018-01
07**

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 6 décembre 2017.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 décembre dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2018-01
08**

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en décembre 2017 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de décembre 2017 pour un montant de 35 446.16 \$
- les engagements du mois de janvier 2018 reliés au service d'incendie, au montant de 9 055 \$

Adoptée unanimement.

**2018-01
09**

07.03 - Aide financière - Programme mise en commun d'équipements CSI

Attendu «l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services» signée entre les municipalités participantes et que la municipalité de La Guadeloupe fait partie de cette entente;

Attendu les orientations ministérielles et les objectifs du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie adopté par la MRC Beauce-Sartigan, en 2016;

Attendu le projet présenté par la municipalité de La Guadeloupe «Mise en commun 2018-2019, priorité à la prévention» prévoyant l'achat du logiciel Première ligne et l'embauche d'un préventionniste;

Attendu l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Attendu les résolutions des municipalités membres de l'entente, nommant la municipalité La Guadeloupe responsable du projet "Mise en commun 2018-2019, priorité à la prévention";

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu que la municipalité:

- accepte le mandat de responsable du projet
- désigne Mme Christiane Lacroix, directrice générale, et M. Carl Boilard, maire, signataires des formulaires et documents nécessaires à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Aucune réunion

08.02 - MTQ - réduction de vitesse Route 269 (Domaine)

La directrice générale dépose la réponse reçue du Ministère des Transports du Québec concernant la réduction de la vitesse sur la route 269, face au Domaine La Guadeloupe. Selon l'analyse du Ministère, la limite de vitesse actuelle de 90 km/h sur la route 269 est cohérente avec l'environnement routier et avec la vitesse pratiquée par les usagés. De plus, l'analyse de sécurité du secteur ne démontre pas de problématique particulière reliée à la vitesse.

09 - LOISIRS-TOURISME

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Aucune réunion

**2018-01
10**

09.02 - Cession droit de passage pour sentier de motoneige

Attendu que la municipalité veut rendre accessibles les services et commerces locaux, aux motoneigistes membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec;

Attendu que la municipalité est locataire d'une partie de l'emprise ferroviaire située sur son territoire;

Attendu que le droit de passage est demandé sur une distance approximative de 660 mètres, s'étendant de l'usine d'épuration à la croisée de la piste cyclable et de la 10e Rue Est, tel que démontré sur le plan déposé devant ce conseil et faisant partie intégrante à la résolution;

Attendu les discussions tenues en comité plénier en l'absence de Mme Suzanne Veilleux, secrétaire du conseil d'administration de Express Beauce Mégantic;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu pour la saison hivernale du 1er janvier au 15 avril 2018:

- d'accorder la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneiges, sur une distance approximative de 660 mètres, s'étendant de l'usine d'épuration à la croisée de la piste cyclable et de la 10e rue Est,
- d'autoriser M. Carl Boilard, maire et Mme Christiane Lacroix à signer les documents de Cession d'un droit de passage

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

**2018-01
11**

10.02 - Vente d'un terrain sur la 8e Rue Ouest, lot 5 667 237

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe possède le terrain numéro de lot 5 667 237, situé sur la 8e Rue Ouest;

Attendu l'offre d'achat reçue pour ce terrain d'une superficie de 950 m²;

Attendu la résolution 2017-06-135 Entente - installation temporaire de roulottes de chantier, liée à ce terrain et l'entente signée entre les parties mentionnant qu'advenant que la municipalité reçoit une offre d'achat pour le terrain, le locataire aura priorité sur l'achat du terrain s'il présente un projet viable et accepté par la municipalité;

Attendu les avis écrits remis au locataire, les 4 et 11 janvier 2018, l'avisant d'un acheteur potentiel pour le terrain et lui demandant de déposer un projet viable;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu:

- de permettre au locataire actuel de déposer au plus tard le 22 janvier 2018, à midi, au bureau municipal de La Guadeloupe, un projet viable et de répondre à l'offre d'achat selon l'étude du projet déposé par le locataire.
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à signer les documents
- Les frais de notaire seront assumés par l'acheteur

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-01
12**

10.03 - Demande rétroactive au programme de revitalisation - mutation

Attendu la demande au programme de revitalisation 2014-2018, déposée par M. Stéphane McCutcheon, concernant l'achat d'une résidence en juin 2015 sise au 452, 8e Rue Ouest et dont la date de construction inscrite au rôle est 1910. Les droits de mutation sont de 445.20\$;

Attendu que le citoyen ne connaissait pas l'existence du programme de revitalisation lors de l'achat de la résidence;

Attendu que la municipalité a déjà accordé des remboursements rétroactifs dans le cadre du remboursement des droits de mutation (résolution 2015-01-15);

Attendu que la demande répond aux exigences du programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'accorder le remboursement demandé à M. Stéphane McCutcheon et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé de 445.20\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10.04 - Rapport annuel des permis de construction

La directrice générale dépose le rapport comparatif des permis de construction, rénovation, démolition, etc., émis en 2016 et 2017.

**2018-01
13**

10.05 - Milieux humides - financement des nouvelles responsabilités

Attendu que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Attendu la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

Attendu que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Attendu que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Attendu que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Attendu l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Attendu qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Attendu que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Attendu que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

- De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - FINANCES - GESTION DES SERVICES

11.01 - Réunion du comité des finances

Aucune réunion

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2018-01
14**

11.02 - Comptes du mois de décembre 2017 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu que les comptes du mois de décembre 2017 au montant total de 212 641.53 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	19 693.21 \$
• Comptes à payer	117 169.59 \$
• Salaires nets versés	57 815.66 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>17 963.07 \$</u>
• Total	212 641.53 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de janvier 2018 pour un montant total de 94 200.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses qui ne sont pas compressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2018-01
15**

11.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement:

- Sarcelles de St-Ephrem - spectacle fin d'année....0\$
- Accueil Grossesse....100\$

Adoptée unanimement.

**2018-01
16**

11.04 - Infotech - banque d'heures

Attendu que le logiciel de comptabilité Sygem nécessite, de la part du

fournisseur, du soutien (assistance sur les logiciels utilitaires, formation, vérification et validation des fichiers du rôle d'évaluation, taxation, etc.)

Attendu la diminution de la banque d'heures suite à l'installation et la formation du nouveau logiciel "permis";

Attendu que la procédure de taxation 2018 diminuera considérablement la banque d'heures acquise en 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu:

- d'autoriser un déboursé de 1 050\$ (taxes en sus) pour l'acquisition d'une banque de 14 heures "services comptables et formation"
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à la signature du contrat avec Infotech

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-01
17**

11.05 - UMQ - Regroupement assurance collective

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité La Guadeloupe et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu:

- Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;
- Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;
- Que la municipalité de La Guadeloupe mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- Que la municipalité de La Guadeloupe s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité La Guadeloupe durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de La Guadeloupe joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- Que la municipalité de La Guadeloupe s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le

contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - LÉGISLATION

**2018-01
18**

12.01 - Abrogation du projet de règlement 488-2017 (Lotissement)

Attendu que la municipalité a adopté le premier projet de règlement no 488-2017 modifiant les normes de profondeur minimale pour les terrains situés dans le corridor riverain longeant la 26e Avenue;

Attendu que la norme prévue au règlement de lotissement se trouve dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement de la MRC et ne peut être modifiée de façon à la diminuer;

Attendu que cette norme est issue des orientations gouvernementales, plus précisément celles du MDDELCC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'abroger le premier projet de règlement no 488-2017 (résolution 2017-12-262).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.02 - Avis de motion règlement 490-2018

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no1, M. Frédéric Poulin, qu'il déposera pour adoption, lors de la prochaine séance régulière de ce conseil, le projet de règlement 490-2018 abrogeant et remplaçant le règlement 457-2014 "Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux" et le règlement 478-2016 le modifiant.

- Énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- Énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- Assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

**2018-01
19**

12.03 - Présentation et adoption du projet de règlement 490-2018 "Code d'éthique et de déontologie"

Attendu que, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit ré-adopter, lorsqu'elle en a déjà un, avant le 1^{er} mars qui suit la date d'une élection générale, un code d'éthique et de déontologie ;

Attendu que le règlement 457-2014 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », modifié par le règlement 478-2016, est déjà en vigueur au sein de la municipalité La Guadeloupe;

Attendu que le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

Attendu qu'avis de motion de l'adoption du règlement 490-2018 a été donné à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 par le conseiller au siège #1, M. Frédéric Poulin;

Attendu qu'un projet de règlement doit être présenté lors d'une séance ordinaire au conseil avant l'adoption du règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'adopter le projet de règlement 490-2018 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel abroge le règlement 457-2014 et le règlement # 478-2016 le modifiant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - DIVERS

Aucun sujet.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2018-01
20**

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h55

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale